



**50^{eme} Session du Conseil du Développement industriel de l'ONUDI
du 21 au 23 novembre 2022**

**Déclaration du Sénégal au titre du Point 7 : Troisième Décennie du
développement industriel de l'Afrique (DDIA III)**

Par M. Saiba SYLLA, Premier Conseiller, Mission permanente du Sénégal auprès de l'ONUDI

Monsieur le Président,

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe africain et du Groupe des 77 et la Chine. A titre national, je souhaiterais faire les commentaires suivants.

Ma délégation remercie le Directeur général et le Secrétariat de l'ONUDI pour la qualité du Rapport sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III), tout en leur réitérant son soutien plein et constant aux efforts qui sont déployés pour parvenir à un développement industriel inclusif et durable du Continent Africain.

Monsieur le Président,

L'adoption de DDIA III, qui entre en droite ligne de l'ODD 9 des Nations Unies « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation », a coïncidé avec l'engagement résolu des plus hautes autorités sénégalaises en faveur d'une relance du secteur industriel qui constitue l'un des piliers du Plan Sénégal Emergent (PSE).

A ce titre, le Gouvernement du Sénégal a validé, en octobre 2021, sa nouvelle politique stratégique d'industrialisation 2021-2035, conformément à la vision déclinée dans le PSE qui est de doter notre pays d'un « secteur industriel diversifié et compétitif, pourvoyeur d'emplois et apportant une pleine contribution pour un Sénégal émergent à l'horizon 2035 ».

Cette nouvelle stratégie, nourrie par les enseignements tirés de la pandémie de Covid-19, prend en compte les enjeux liés à l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf), au nouveau statut du Sénégal en tant que producteur de pétrole et de gaz, au développement du numérique et à l'industrie 4.0.

Elle repose sur les quatre axes que sont (I) la transformation des matières premières agricoles, sylvopastorales et halieutiques ; (II) la transformation industrielle des ressources minérales et des hydrocarbures ; (III) le développement de l'industrie pharmaceutique et de la pharmacopée et (IV) le développement des industries à forte intensité technologique et d'innovation.

Elle est présentement déclinée à travers des projets structurants tels que les agropoles intégrées et compétitives, les Plateformes industrielles intégrées et compétitives, le hub minier régional et les parcs industriels.

L'agropole au Sénégal est un pôle moderne de développement agroindustriel ayant pour objectif de promouvoir la transformation industrielle des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques qui ont un potentiel élevé et d'accroître la valeur ajoutée des produits agricoles. Elle favorise la création d'une économie locale, par le développement d'un tissu de PME/PMI, mais aussi de soutenir l'agriculture familiale et les petits producteurs. Pour une équité territoriale, cinq (05) Agropoles sont en cours de réalisation au Sud, au Centre, au Nord, à l'Ouest et à Est du Sénégal.

Au titre des plateformes industrielles, celle de Diamniadio, érigée sur une superficie de 13ha et qui bénéficie du statut de zone économique spéciale, devrait s'étendre sur 40ha (17 hangars et une cité d'habitation) au terme des travaux de la deuxième phase lancés par en juillet 2021 grâce à un financement d'environ 91,46 millions d'euros d'EXIMBANK Chine.

Le troisième projet phare en cours de mise en œuvre est le hub minier régional qui vise à faire du Sénégal un centre de référence pour les opérateurs miniers établis en Afrique de l'Ouest, en vue de leur fournir les équipements, services et ressources humaines dont ils ont besoin.

Le quatrième projet industriel phare est le pari industriel automobile qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la CEDEAO de promotion de l'industrie automobile.

En plus de ces projets d'envergure, d'autres projets importants ont été initiés parmi lesquels on peut citer :

- PHARMAPOLIS, un pôle industriel pharmaceutique et biomédical qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif de souveraineté pharmaceutique et sanitaire ;
- Les « victoires rapides cuirs et peaux » est la stratégie nationale de développement de la filière cuirs et peaux qui vise à faire du Sénégal le hub africain du cuir. Il couvre la période 2021-2026 et sa mise en œuvre permettra de créer 100 000 emplois et générera 150 millions d'euros de chiffres d'affaires ; et
- Le Programme « hôtels d'industries », vise à offrir un espace d'accueil avec toutes les commodités requises aux petites et moyennes industries, particulièrement les unités de transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, en fonction des potentialités propres à chaque localité.

Il convient d'indiquer que l'ensemble de ces projets sont mis en œuvre avec l'accompagnement des structures techniques que sont :

- l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA), dont les laboratoires de mycotoxines et de chimie certifiés ISO17025 sont reconnus par l'Union Africaine comme laboratoires de référence pour les analyses d'aflatoxines ;
- l'Agence Sénégalaise de Normalisation (ASN) chargée du suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale Qualité ; et
- l'Agence Sénégalaise de la Propriété Industrielle et de la Technologie (ASPIT).

C'est le lieu pour moi d'exprimer la gratitude du Sénégal à l'ensemble des partenaires Techniques et Financiers qui contribuent de façon décisive à la mise en œuvre de cette ambitieuse politique industrielle qui a valu à Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de République du Sénégal, d'être désigné Champion de la DDIA III.

Je voudrais particulièrement saluer la qualité et la constance de l'accompagnement dont mon pays bénéficie de la part de l'ONUDI à travers le Programme de Partenariat Pays (PCP), une nouvelle approche destinée à aider les pays à atteindre leurs objectifs et dont le Sénégal a été choisi comme l'un des deux pays pilotes.

En effet, le PCP Sénégal, noué en avril 2015, constitue l'instrument de mise en œuvre du volet industriel du Plan Sénégal Emergent (PSE), notamment ses Plans d'Action Prioritaires I et II qui déclinent plusieurs projets industriels visant à être le fer de lance de la transformation structurelle de l'économie sénégalaise.

Monsieur le Président,

Le retour de la guerre en Europe, les effets de la pandémie de covid-19 et les conséquences de plus en plus pénibles du changement climatique ont mis en lumière l'impérieuse nécessité d'intensifier et d'élargir les efforts pour un développement industriel inclusif et durable, notamment des pays en développement qui demeurent les plus vulnérables.

Fort de son expérience positive en tant que pays pilote du PCP, le Sénégal estime qu'il est nécessaire d'élargir ce programme à un plus grand nombre de pays africains afin d'induire un développement industriel inclusif et durable à plus grande échelle.

Distingués délégués,

Le financement du développement est essentiel pour accomplir des progrès vers un monde juste. C'est pourquoi au mois de juin dernier, à Elmau, les pays du G7 se sont engagés à mobiliser collectivement 600 milliards USD au cours des cinq prochaines années, afin de « rebâtir en mieux pour le bien du monde entier et de combler immédiatement les écarts constatés dans les investissements en matière d'infrastructure dans les pays en développement ».

Nous espérons que l'ONUDI jouera pleinement le rôle qui lui revient dans la mise en œuvre de cet ambitieux programme qui pourrait grandement faciliter l'atteinte des objectifs de la DDIA-3.

Je vous remercie.